

REGLEMENT SUR LE SERVICE DES BOUCHES A FEU DE COTE

Titre(s): REGLEMENT SUR LE SERVICE DES BOUCHES A FEU DE COTE : PREMIERE PARTIE.
TITRES V. MANOEUVRES DE FORCE ET MOUVEMENTS DE MATERIEL / Ministère de la Guerre.

Auteur(s): Ministère de la Guerre.

Editeur, producteur: Paris : 1897

Description matérielle: 284 .

Résumé ou extrait: Dispositions générale - déplacement des fardeaux dans le sens vertical et horizontal ou sur un plan incliné - voitures servant au transport du matériel - manoeuvres de force - manoeuvres et transports de matériel - transports par les chemins de fer à voie de 0 m. 60. et de 0 m. 50.

Sujet(s): stratégie militaire
ARTILLERIE
MANOEUVRE MILITAIRE